



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU 19 novembre 2010**

**Objet : Avenant N°17 au contrat de concession – Affermage du raccordement du secteur de Neuvillas à St Jouvent**

L'an deux mille dix, le dix neuf novembre à quatorze heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le neuf novembre, se réunit en session ordinaire, salle Les Trois Lacs, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain Lagarde, son Président.

*En exercice : 15*

*Présents : 8*

*Votants : 8 Pour*

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE  
Mme Monique BOULESTIN  
Mr Arnaud BOULESTEIX  
Mr Jean-Pierre BERNARDIE  
Mr Bernard BROUILLE  
Mr Jean-Claude FAUVET  
Mr Eric JEANSANNETAS  
Mr Philippe BAYOL

Conseiller Régional du Limousin  
Maire adjoint de la Ville de Limoges  
Conseiller municipal de la Ville de Limoges  
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Brive  
Vice-Président du Conseil Général de la Haute-Vienne  
Vice-Président de Conseil Général de la Haute-Vienne  
Vice Président du Conseil Général de la Creuse  
Vice-Président du Conseil Général de la Creuse

Sont excusés :

Mme Ghislaine JEANNOT PAGES (et son suppléant)  
Mr Vincent TURPINAT (et son suppléant)  
Mr Eric CORREIA (et son suppléant)  
Mr Alain BRETTE (et son suppléant)  
Mme Patricia BROUSSOLLE (et sa suppléante)  
Mr Jacques DESCARGUES (et son suppléant)  
Mr Noël MARTINIE (et son suppléant)

Vice Présidente du Conseil Régional du Limousin  
Conseiller Régional du Limousin  
Vice-Président Communauté de communes de Guéret St-Vaury  
Vice Président de la Communauté de communes de Tulle  
Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Brive  
Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze  
Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze

**Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :**

Dans le cadre du contrat de concession conclu le 10 janvier 2005 entre DORSAL et Axione Limousin, a été définie la réalisation d'une infrastructure de télécommunications haut-débit ayant certaines caractéristiques.

Au titre des obligations mises à la charge du Délégitaire ne figurait pas la réalisation du raccordement en fibres optiques du secteur de Neuvillas située sur le territoire de la Commune de Saint-Jouvent.

Le Conseil Régional, membre de droit de DORSAL a demandé au Syndicat, conformément à l'article 6 de ses statuts et selon la procédure qui a été validée par le comité syndical par délibération du 21 septembre 2007, d'obtenir le raccordement de ce secteur en fibre optique.

Le Syndicat a fait droit à cette demande.

Ainsi, ont été réalisés les travaux afférents, à savoir un raccordement optique.

Cet ouvrage appartient au Syndicat et constitue une nouvelle extension non prévue au contrat de concession initial mais nécessaire et indispensable à l'infrastructure de télécommunications haut-débit telle que réalisée et gérée par le Délégitaire.

L'objet du présent avenant est de remettre au Délégitaire cette extension, qui juridiquement est un ouvrage affermé, afin qu'il la gère conformément aux dispositions du contrat de concession.

***Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité, de donner autorisation au Président pour signer l'avenant N°17 au contrat de concession tel que présenté en séance ainsi que tout document se rapportant à cet avenant.***



Fait à Limoges, le 19 novembre 2010

Le Président de DORSAL,  
Alain LAGARDE